



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 14 Décembre 2017

Objet de la délibération : Autorisation de signature des marchés passés dans le cadre du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var.

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 08 décembre 2017

Nombre de Conseillers Syndicaux : 88

En exercice : 88

Présents : 3

Pouvoirs : 0

Excusés : 28

Votants : 3

L'an deux mille dix-sept, le quatorze décembre à huit heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à Saint Mandrier-sur-Mer, au sein du siège social du SIVAAD, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

Délégués Titulaires	
LA VALETTE DU VAR	Mme PLATANIA Sylvie
LE REVEST-LES-EAUX	Mme REGNAUD Jacqueline – M. VIZIALE Jean-Marc
SAINT MANDRIER	M. TOUHOUSE Christian

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

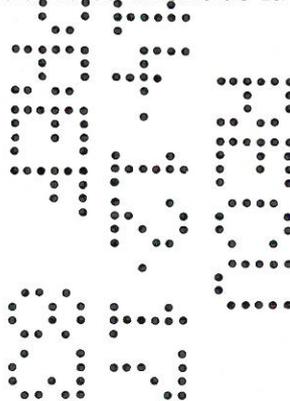
Pouvoirs :

Pouvoirs
Néant

Excusés :

Absents excusés	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain – M. BASSO Charles
FIGANIERES	M. CONSEIL Georges - Mme AUBOIN LEROY Chantal
FLASSANS	Mme HEBERT Aline – M.MICHEL Pierre
GASSIN	Mme MARCELLINO Anne-Marie - Mme BOYENVAL Brigitte
LA FARLEDE	Mme BRUNEAU Dominique
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence – Mme GIORDAN Irène
LE REVEST-LES-EAUX	M. VIZIALE Jean-Marc
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne – Mme ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	Mme BESSON Carine - M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. BASTIANELLI Jean-Pierre
PUGET-VILLE	M. ROUX Jean-Pierre
SAINT MANDRIER	Mme DEMIERRE Colette
SAINT TROPEZ	Mme GIRODENGLO Jocelyne
SIX FOURS LES PLAGES	Mme ROSTAGNO Agnès
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle - M. COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
SOLLIES VILLE	M. OLIVIERI Paul
TOURVES	M. ROUX Daniel
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique – Mme KIRSCH Carla

Le secrétariat est assuré par Mme PLATANIA Sylvie délégué titulaire de la Commune de La Valette-du-Var



Objet de la délibération : Autorisation de signature des marchés passés dans le cadre du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var.

Rapporteur : M. Christian TOULOUSE, 1^{er} Vice-président

Madame la Présidente du SIVAAD expose au Comité Syndical :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 qui prévoit que « le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :
 1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
 2. De l'approbation du compte administratif ;
 3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
 4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
 5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
 6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
 7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.
- Mme Jacqueline REGNAUD, Présidente du Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers, rappelle que le Syndicat au même titre que ses adhérents est membre du Groupement de Commandes des Collectivités Territorial du Var (GCCTV) pour ses besoins propres.
- Mme La Présidente demande au Comité Syndical de bien vouloir lui déléguer sa compétence relative à la signature des marchés publics passés dans le cadre du GCCTV.
- Ainsi Mme La Présidente, sera chargée, pour la durée de son mandat, de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il est précisé que Mme La Présidente rendra compte à chacune des réunions du Comité Syndical des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

LE COMITÉ SYNDICAL APRES AVOIR DÉLIBÉRÉ

Délibération n° 14/12/2017-DAG20

- Oüi l'exposé de Madame la Présidente
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10
- Considérant qu'il y a un intérêt, en vue de faciliter la bonne marche du Syndicat Intercommunal Varois d'Aides aux Achats Divers, à donner à Mme La Présidente des délégations des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles citées au sein de l'article L.5211-10 du CGCT.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

De donner délégation à Mme La Présidente, pendant la durée de son mandat, à l'effet de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des :

- des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var.

Pour	3
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 14 Décembre 2017 à Saint Mandrier-sur-Mer.

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD

